



Placement Direct offre l'option Délégation de gestion à son contrat Kapital-direct

Placement Direct, leader des courtiers financiers indépendants sur Internet, complète son offre en proposant une option de Délégation de gestion dans son contrat d'assurance-vie multisupport Kapital-direct. Cette option est accessible à partir de 5.000 euros pour un coût annuel de 0,25%. Placement Direct a confié cette Délégation de gestion à INVESCO Asset Management, spécialiste reconnu de la multigestion, qui procède aux allocations d'actifs ainsi qu'à la sélection des fonds pour les 2 profils de gestion proposés "Patrimoine" et "Dynamique". La sélection des fonds obligataires, actions et patrimoniaux, réalisée par INVESCO Asset Management, s'appuie sur un univers d'environ 150 fonds gérés par une trentaine de sociétés de gestion différentes.

▪ Deux profils de Délégation de gestion

Placement Direct propose 2 profils de Délégation de gestion au choix de l'investisseur selon sa situation patrimoniale, la durée prévisible de son investissement, et son niveau de volatilité accepté. L'assuré détermine, par ailleurs, le montant ou la proportion des actifs de son contrat qu'il désire accorder au fonds en euros dans la limite de 40%.

Profil Patrimoine : Objectif de performance annuelle : fonds en euros + 1 point, net de frais de gestion. Durée d'investissement conseillée 3 ans.

Profil Dynamique : Objectif de performance annuelle fonds en euros + 3 points, net de frais de gestion. Durée d'investissement conseillée 5 ans.

En fonction des perspectives des marchés financiers, l'exposition aux actions pourra varier dans une fourchette de 0 à 50 % dans le cadre du profil "Patrimoine" et de 50 à 100 % pour le profil "Dynamique". Dans chacun des deux profils, INVESCO Asset Management définit une allocation répartie sur une quinzaine de fonds.

« Cette nouvelle offre combine les avantages attachés à la multigestion aux avantages fiscaux de l'assurance-vie. L'investisseur est ainsi soulagé du choix de la répartition par classes d'actifs, du poids à accorder à chaque fonds comme du choix du moment opportun pour arbitrer les fonds. Il se prémunit donc du risque d'intervenir à contre-courant des marchés financiers. Au-delà des avantages fiscaux liés à l'assurance vie, il est intéressant de rappeler que les arbitrages réalisés ne sont pas soumis au régime des plus-values et n'entrent pas dans le seuil annuel de cessions de valeurs mobilières », commente Pierre Arraou, Président de Placement Direct.

▪ Souplesse, frais réduits et services

Créé en 2004 et commercialisé sur le site placement-direct.fr, le contrat Kapital-direct (assuré par La Fédération Continentale) se caractérise par **ses frais réduits, sa souplesse et les nombreux services proposés aux assurés.**

L'option de Délégation de gestion est mise en œuvre pour un coût annuel de 0,25% du montant des actifs en unités de compte et ne supporte aucun frais d'arbitrage au sein du mandat, ni de commission de surperformance, ce qui la classe la moins chère du marché.

L'assuré peut changer à tout moment de profil de gestion comme interrompre l'option de délégation d'arbitrages pour choisir l'une des 3 autres options de gestion disponibles sur le contrat Kapital-direct (gestion Libre, gestion Evolutive, gestion Plan Retraite). Il peut également faire évoluer le poids accordé au fonds en euros par rapport à celui des actifs gérés en Délégation.

Une attention toute particulière a été accordée à la qualité de l'information de l'assuré. Le titulaire peut suivre son contrat en ligne avec un détail fonds par fonds. Il reçoit une situation de compte lors de chaque arbitrage et bénéficie d'une fiche reporting de gestion détaillée chaque trimestre.

▪ Offre de lancement

La Délégation de gestion de Kapital-direct est disponible à compter du 15 février 2006. Pour les titulaires de ce contrat, **les arbitrages en faveur de l'option Délégation de gestion seront gratuits pendant 2 mois**, soit jusqu'au 15 avril 2006. Ils entreront ensuite dans les Conditions Générales du contrat : un arbitrage gratuit annuel puis 15 € en ligne ou 0,5% par courrier (mini 15 € maxi 100 €).

Principales caractéristiques du contrat d'assurance-vie multisupport Kapital-direct

. Frais

Droits d'entrée : aucun

Sur versement : 0,75% avec un maximum de 150 €, soit frais 0% au-delà de 20.000 € versés

Frais annuels de gestion : 0,60% pour le fonds en euros ; 0,75% pour les autres supports

Délégation de gestion : 0,25% l'an de la part UC

Rachats sans pénalités

. Montant minimum

Ouverture : 1.000 € (150 € si épargne programmée)

Versement : 500 euros (100 € si réalisé en ligne)

Prélèvement : 100 € par période (mois, trimestre, semestre, an)

Avance : 1.500 €

Retrait : 1.000 €

. Autres

Garantie décès : garantie plancher (coût selon le capital "sous risque" et l'âge de l'assuré)

Nombre de supports en gestion Libre : 63 dont le fonds en euros EPI de Prudence Vie

Assureur : La Fédération Continentale (Groupe Generali)

Contrat entièrement gérable en ligne

A propos de Placement Direct

www.placement-direct.fr est l'un des sites de Placement Direct, filiale de l'un des plus importants Cabinets de Conseil en Gestion de Patrimoine indépendants en France. Créé en 1975, il est implanté dans le Sud-Ouest avec 8 agences et regroupe plus de 8.700 clients, épargnants et investisseurs. Placement Direct est une SA privée et totalement indépendante, née en 1999. Son but est de permettre aux épargnants d'accéder aux meilleurs placements, aux meilleurs coûts, via Internet.

Les deux structures totalisent 15 collaborateurs, 11.500 clients et des actifs financiers de 625 M€.

Contacts Placement Direct

Pierre CLARENS	Directeur	Tél : 05 59 82 94 85	contact@placement-direct.fr
Pierre ARRAOU	Président	Tél : 05 59 82 82 60	arraou.sa@placement-direct.fr